



Comptes semestriels consolidés

Au 30 juin 2020



40 Boulevard Henri Sellier – France
www.CYBERGUN.com

Sommaire

Etats financiers consolidés

Annexe aux comptes consolidés

I. Etats financiers consolidés et synthèse sur l'activité

1. Etat de la situation financière consolidée au 30 juin 2020

La situation financière 30 juin est présentée comparativement aux dernières situations annuelles et semestrielles publiées soit le 31 mars 2019 et le 30 septembre 2019.

Actif en K€	31/03/2019	30/09/2019	30/06/2020	Variation 30/09/19 vs 30/06/2020
ACTIFS NON-COURANTS				
Goodwill	2 806	2 788	2 751	-1,3%
Autres immobilisations incorporelles	3 027	2 958	3 442	16,4%
Immobilisations corporelles	692	582	616	5,9%
Participations entreprises associées	0	0	22	7160,5%
Autres actifs financiers non courants	397	382	388	1,7%
Actifs d'impôts non courants	767	791	0	-100,0%
Total actifs non courants	7 690	7 502	7 220	-3,8%
ACTIFS COURANTS				
Stocks et en-cours	8 507	7 721	8 962	16,1%
Créances Clients	6 199	7 050	10 851	53,9%
Actifs d'impôts courants	276	281	290	3,4%
Autres actifs courants	1 934	1 626	3 691	127,0%
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 948	1 861	3 143	68,9%
Total actifs courants	19 864	18 539	26 937	45,3%
Total actif	27 554	26 040	34 156	31,2%

Passif en K€	31/03/2019	30/09/2019	30/06/2020	Variation 30/09/19 vs 30/06/2020
CAPITAUX PROPRES				
Capital émis	28 572	48 145	6 838	-85,8%
Autres réserves	(18 828)	(44 176)	7 369	116,7%
Résultat de l'exercice	(9 395)	(743)	(11 077)	-1391,5%
Intérêts minoritaires	31	31	-	-100,0%
Total capitaux propres	379	3 258	3 129	-4,0%
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes financières à long terme	10 773	9 215	8 042	-12,7%
Provisions à long terme	37	37	37	0,0%
Total passifs non courants	10 810	9 252	8 079	-12,7%
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs	8 474	5 923	9 732	64,3%
Emprunts à court terme (dont concours bancaires courants et intérêts courus)	2 768	2 692	10	-99,6%
Part courante des emprunts et dettes financières à long terme	216	129	7 233	5525,2%
Passifs d'impôt	213	196	-	-100,0%
Provisions à court terme	852	755	908	20,3%
Autres passifs courants	3 842	3 836	5 065	32,0%
Total passifs courants	16 364	13 530	22 948	69,6%
Total des capitaux propres et des passifs	27 554	26 040	34 156	31,2%

2. Compte de résultat consolidé du premier semestre de l'exercice 2020

Compte tenu du changement de date de clôture, le compte de résultat présente :

- Une vision 15 mois depuis l'ouverture de l'exercice 1^{er} avril 2019 => 30 juin 2020
- Une vision 9 mois depuis la dernière publication sur la période 1^{er} octobre 2019 => 30 juin 2020
- Une vision pro forma 6 mois sur l'exercice en cours - 1^{er} janvier 2020 => 30 juin 2020
- Une vision pro forma 6 mois sur l'exercice précédent - 1^{er} janvier 2020 => 30 juin 2020

Compte de résultat en K€	01/04/2019 30/06/2020 15 mois	01/10/2019 30/06/2020 9 mois	01/01/2019 30/06/2019 6 mois	01/01/2020 30/06/2020 6 mois	Variation N vs. N-1 6 mois
Chiffre d'affaires	27 147	15 073	10 969	9 882	-10%
Achats consommés	(19 302)	(11 019)	(7 972)	(7 432)	-7%
Marge brute	7 845	4 054	2 997	2 451	-18%
<i>Marge brute en pourcentage</i>	28,9%	26,9%	27,3%	24,8%	
Autres produits de l'activité	313	155	25	137	452%
Charges externes	(6 475)	(4 055)	(2 732)	(2 686)	-2%
Impôts, taxes et versements assimilés	(153)	(94)	(85)	(65)	-23%
Charges de personnel	(5 376)	(3 326)	(2 342)	(2 168)	-7%
Dotations aux amortissements et provisions	(1 333)	(1 084)	(1 899)	(173)	-91%
Résultat opérationnel courant	(5 180)	(4 349)	(4 035)	(2 504)	38%
Autres produits et charges opérationnels	(13 139)	(13 108)	132	(2 177)	1749%
Résultat opérationnel	(18 318)	(17 457)	(3 903)	(4 681)	-20%
Coût brut des autres emprunts	(593)	(331)	(186)	(239)	-29%
Coût de l'endettement financier net	(593)	(331)	(186)	(239)	29%
Autres produits et charges financiers	7 108	6 726	125	4 647	-3625%
Impôts sur le résultat	(18)	(16)	(12)	33	374%
Résultat net avant résultat des activités abandonnées	(11 821)	(11 078)	(3 852)	(241)	94%
Résultat net d'impôt provenant des activités abandonnées ou en cours de cession	-	-	-	-	-
Résultat net de la période	(11 821)	(11 078)	(3 852)	(241)	94%

Synthèse de l'activité sur la période

Le **chiffre d'affaires du groupe** CYBERGUN sur la période s'établit à 9,9 M€ contre 11,0 M€ pour la même période de l'exercice précédent du fait du repositionnement stratégique du Groupe aux Etats-Unis (contrat de distribution avec la société EVIKE.COM, leader américain de la distribution d'AirSoft) et en Asie (activité de gestion de contrat de distribution) et de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité civile (fermeture des points de vente) et militaire (report de contrats).

La **marge brute** ressort à 2,5 M€, soit 24,8% du chiffre d'affaires contre 27,3% un an plus tôt, traduisant un haut niveau de valeur ajoutée malgré la montée en puissance des accords de distribution aux Etats-Unis et en Asie.

Le **résultat opérationnel courant** est en amélioration de 1,5 M€ à -2,5 M€, grâce au plan d'économies des charges opérationnelles courantes.

Enfin, le **résultat net** ressort proche de l'équilibre, à -0,3 M€, grâce au produit exceptionnel lié à la restructuration de la dette financière.

Au 30 juin 2020, CYBERGUN disposait de 3,1 M€ de fonds propres, de 3,1 M€ de trésorerie et du soutien financier de son actionnaire de référence, RESTARTED INVESTMENT, qui s'est engagé à couvrir les éventuels besoins de financement de l'activité au moins jusqu'à fin 2020.

Surtout, les 15,3 M€ de dettes financières encore au bilan à fin juin 2020 étaient essentiellement composées de dettes remboursables en actions, soit dans le cadre de la ligne de financement obligataire (7,1 M€) soit dans le cadre du programme d'*equitization* (7,9 M€).

II. Annexe aux comptes semestriels consolidés

1. Identification de la société

CYBERGUN est une société anonyme dont le siège social est situé en France, 40 Boulevard Henri Sellier, 92150 Suresnes

CYBERGUN est coté sur Euronext GROWTH depuis le 30 janvier 2014.

2. Principes comptables

2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés au 30 juin 2020 du groupe CYBERGUN sont établis conformément aux IFRS (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Les états financiers consolidés intermédiaires sont préparés en conformité avec la norme internationale financière IAS 34 « information financière intermédiaire ». Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels et doivent être lus conjointement avec les derniers états financiers annuels du Groupe publiés.

Les règles et méthodes comptables appliquées aux comptes consolidés au 30 juin 2020 sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2019. Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme par les entités du groupe.

2.2 Base de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche et préparés sur la base du coût historique.

2.3 Gestion du risque financier (IFRS 7)

Le groupe CYBERGUN n'a pas identifié de risques spécifiques en matière de risques financiers autres que ceux mentionnés dans le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019.

2.3.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

2.3.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir. De plus, le Groupe maintient ses lignes de crédit.

En cas de tension sur la trésorerie, le groupe privilégie le paiement de ses fournisseurs stratégiques de marchandises afin de ne pas remettre en cause son niveau d'activité et son cash-flow. Il accentue d'autre part ses efforts pour assurer une meilleure gestion de ses actifs et notamment dégager des ressources financières.

Par ailleurs, l'actionnaire de référence RESTARTED INVESTMENT s'est engagé auprès du Groupe à couvrir le cas échéant les besoins de trésorerie courants jusqu'au 31 décembre 2020.

2.3.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

Comme en N-1, aucun instrument de couverture n'a été souscrit au cours de la période.

2.3.4 Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur les prêts /emprunts / comptes courants et autres créances ou dettes intra-groupe libellés dans une monnaie autre que l'euro, il s'agit pour l'essentiel du dollar américain (USD).

Le Groupe est quelque peu exposé à un risque de change sur ses transactions courantes (d'achats et ventes), notamment sur la zone euro (achats de marchandises effectués principalement en USD). Les fluctuations de change peuvent être à l'origine d'une révision tarifaire de nos produits à la vente, lorsque celles-ci impactent significativement le niveau des marges enregistrées.

Comme en N-1, qu'aucun instrument de couverture n'a été souscrit.

3. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe CYBERGUN n'a pas connu de modification significative par rapport à la clôture annuelle des comptes au 31 mars 2019.

Bien que détenue à 33% par CYBERGUN SA, CYBERGUN JAPAN est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale, la tête de groupe exerçant un contrôle majoritaire contractuel.

4. Faits marquants de la période (1er octobre 2019 – 30 juin 2020)

4.1 Changement de la date de clôture de l'exercice de la société suite à l'AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019.

L'Assemblée Générale des actionnaires a voté, en octobre 2019, un changement de la date de clôture de l'exercice fiscal au 31 décembre contre le 31 mars précédemment. Par conséquence, l'exercice ouvert le 1er avril 2019 aura une durée exceptionnelle de 21 mois pour clôturer au 31 décembre 2020. Dans cette perspective, la société publie à travers ce rapport des comptes semestriels au 30 juin 2020.

4.2 Signature contrat ABO II & renforcement des fonds propres

Dans la continuité des opérations de financement initiées avec le fonds d'investissement European High Growth Opportunities Securitization Fund géré par le groupe Alpha Blue Ocean (ABO), la société CYBERGUN a décidé en octobre 2019 de faire usage des délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 octobre prochain afin de mettre en place une nouvelle ligne de financement d'un montant maximal de 92 M€ devant permettre de résoudre durablement la question de son financement.

Après une première phase de profonde restructuration, au cours de laquelle CYBERGUN a levé des dizaines de millions d'euros, notamment auprès de son actionnaire de référence RESTARTED INVESTMENT, cette ligne de financement permettra à CYBERGUN de s'engager sereinement dans un nouveau cycle de lourds investissements avec un partenaire financier d'envergure.

4.3 Arrêt de la ligne de financement ENCINA aux USA

Dans le cadre des opérations de désendettement du Groupe, la société a mis un terme au contrat de financement avec son partenaire ENCINA en novembre 2019, devant ainsi permettre à la filiale américaine de réaliser sur une base annuelle une économie d'environ 300 k\$.

4.4 Mise en place du plan de réorganisation de la dette financière de CYBERGUN SA

Dans la continuité des opérations de restructuration de sa dette financière engagées courant juillet 2019, les évènements significatifs suivants sont intervenus postérieurement au 30 septembre 2019 :

- 7 octobre 2019 : Accord de principe entre la société et ses obligataires sur un schéma de restructuration de la dette financière ;
- 4 décembre 2019 : Après s'être assurée d'un soutien suffisamment large de ses créanciers obligataires et financiers et afin de disposer du seul cadre juridique adapté à la mise en œuvre rapide du plan de restructuration de la dette financière, la Direction de CYBERGUN a sollicité auprès du Tribunal de Commerce de Nanterre, l'ouverture d'une procédure de sauvegarde financière accélérée (SFA) ;
- 11 février 2020 : Approbation par le tribunal de Commerce de Nanterre du plan de restructuration de la dette financière du groupe CYBERGUN.

Ce plan de restructuration de la dette financière de CYBERGUN SA, se décompose en 2 options offertes aux créanciers :

Option 1 :

- Apporter leurs créances à une fiducie et en devenir constituant et bénéficiaire. D'un point de vue économique, les créances financières sur la société seraient « converties » au fil de l'eau en actions qui seront vendues sur le marché. Le produit net de cession des actions serait rétrocédé aux constituants et bénéficiaires à due proportion de leurs créances apportées ;
- Recevoir le 16 avril 2020 des BSAK1 (qui seraient cotés), exerçables à partir du 1^{er} décembre 2020;
- Percevoir le 19 octobre 2020 une avance sur les futurs paiements cash, à hauteur de 15% du passif admis de leurs obligations (nominal + intérêts échus et à échoir).

Option 2 :

- Percevoir le 16 avril 2020 un paiement cash correspondant au remboursement de leurs créances à hauteur de 30% du passif admis desdites obligations (nominal + intérêts échus et à échoir) ;
- Recevoir le 16 avril 2020 des BSAK2a et des BSAK2b (qui seraient tous cotés).

Pour un complément d'information sur les modalités de chaque option, nous renvoyons le lecteur vers la partie « Obligations et Fiducie » de l'espace investisseur sur le site web de la société.

La période d'adhésion à chacune des options s'est clôturée le vendredi 03 avril 2020 avec un taux d'adhésion à l'option 1 représentant 52% du total du passif admis dans le plan de réaménagement de la dette financière.

Ainsi le 16 avril 2020, conformément au « planning » du plan de restructuration de la dette financière :

- Les créanciers ayant opté pour l'Option 1 se sont vu attribuer, pour chaque Obligation apportée, 246 BSAK1 permettant, pour 1 BSAK1, de souscrire à 100 actions nouvelles CYBERGUN (avant regroupement) au prix de 0,19 EUR.
- Chaque créancier ayant opté pour l'Option 2 a reçu 33,37 EUR par Obligation ainsi que 556 BSAK2a et 348 BSAK2b. Chaque BSAK2a permet de souscrire à 100 actions nouvelles CYBERGUN au prix de 0,10 EUR et chaque BSAK2b permet de souscrire à 100 actions nouvelles CYBERGUN au prix de 0,16 EUR.

4.5 Opérations de regroupements de titres

En avril 2020, faisant usage de la résolution N° 4 de l'assemblée générale du 18 mars 2020, la société CYBERGUN a initié une opération de regroupement de titres. Cette opération devait permettre au groupe de renouer avec un cours de Bourse plus conforme aux standards du marché et aux attentes des investisseurs, tout en tendant à réduire la volatilité du titre.

Les principales modalités de cette opération sont les suivantes :

- Date de début des opérations de regroupement : 16 avril 2020
- Base de regroupement : échange de 3.800 actions d'une valeur nominale de 0,001 euro pour 1 action nouvelle de 3,80 euros de valeur nominale portant jouissance courante
- Le nombre d'actions soumises au regroupement est de sept milliards sept cent dix-huit millions quatre cent quarante-deux mille trois cent soixante-trois (7.718.442.363) actions d'une valeur nominale de 0,001 euro chacune
- -Le nombre d'actions à provenir du regroupement est de deux millions trente-et-un mille cent soixante-neuf (2.031.169) actions d'une valeur nominale de 3,80 euros chacune, étant précisé qu'un actionnaire de la Société a renoncé expressément au regroupement de cent soixante-trois (163) actions anciennes afin de permettre d'appliquer le ratio d'échange à un nombre entier d'actions ; ces cent soixante-trois (163) actions anciennes seront par conséquent annulées.
- Date du regroupement : le regroupement des actions prendra effet le 21 mai 2020

4.6 Succès du partenariat GLOCK GMBH / CYBERGUN

Dans la continuité de l'annonce du contrat de conseil en janvier 2019, le manufacturier d'armes autrichien GLOCK GMBH et CYBERGUN à travers son département SPARTAN MILITARY & LAW ENFORCEMENT, ont remporté en janvier 2020, l'appel d'offres pour le remplacement de toutes les armes de poing de l'Armée française. Ce marché majeur, estimé à des dizaines de millions d'euros, porte sur la fourniture d'un minimum de 75 000 pistolets semi-automatiques GLOCK 17 et accessoires. Le GLOCK 17 équipera toutes les forces armées françaises et remplacera le MAC modèle 1950 et le PAMAS. L'accord prévoit une rémunération de SPARTAN MILITARY & LAW ENFORCEMENT au pourcentage sur la vente des produits manufacturés par GLOCK pendant la durée du contrat-cadre.

4.7 Association VALANTUR / CYBERGUN

En janvier 2020, CYBERGUN et le Groupe VALANTUR, acteur français spécialisé dans la fabrication de sous-ensembles et de servitudes destinés à l'aéronautique civile et militaire, se sont associés à travers de la création de la société ARKANIA. Cette filiale commune détenue à 51% par CYBERGUN sera notamment engagée sur trois projets majeurs du pôle militaire de CYBERGUN :

- la finalisation et la mise en fabrication de l'arme développée pour le compte d'un grand manufacturier d'armes,
- l'assemblage de répliques AirSoft « made in France », pour les marchés militaires nécessitant une production dans un pays membre de l'OTAN via une opération d'acquisition (en cours) d'un site de production,
- et le développement d'un autre projet en partenariat avec un grand équipementier européen.

Pour un suivi actualisé de la relation entre le groupe CYBERGUN et son partenaire VALANTUR, nous renvoyons le lecteur vers la note « 5. 4 – Renforcement de la relation et prise de participation au sein du groupe Valantur ».

4.8 Renforcement du portefeuille de licences

En février 2020, CYBERGUN a renforcé son portefeuille de licences avec la signature d'un contrat de licence exclusive mondiale avec la société turque CANIK. Ce contrat couvre notamment la conception, la production et la distribution de calibres 4.5mm et 6mm pour les marchés civil et militaire. Leader mondial de l'airsoft sous licence, CYBERGUN s'emploie sans ménage à l'élargissement de son portefeuille, afin de proposer aux joueurs une gamme de produits variée.

4.9 Impact de l'épidémie de COVID19 sur l'activité de la société

La société CYBERGUN surveille étroitement l'activité économique associée à l'épidémie de Covid-19 qui a un impact direct sur ses activités.

Dans ce contexte sanitaire incertain, la Société suit attentivement la situation et a pris les mesures appropriées pour protéger au mieux la santé de ses collaborateurs, ainsi que, dans la mesure du possible, celle de ses clients, fournisseurs et sous-traitants.

5. Evènements postérieurs au 30 juin 2020

5.1 Suivi du plan de restructuration de la dette financière de CYBERGUN SA

A l'issue du plan de sauvegarde financière accélérée et conformément au plan de restructuration approuvé par tribunal de Commerce de Nanterre en février 2020, les principaux créanciers financiers de la Société ont accepté d'apporter leurs créances à une fiducie et d'en devenir constituants et bénéficiaires. Pour mémoire, les créances détenues par la Fiducie seront « converties » (equitizées) au fil de l'eau en actions qui seront vendues sur le marché. Le produit net de cession des actions sera rétrocédé aux constituants et bénéficiaires à due proportion de leurs créances apportées.

Ainsi, conformément au plan, le 19 octobre 2020, chaque porteur d'obligations ou d'OCEANEs ayant opté pour l'Option 1 a reçu une avance en numéraire de 15% du passif admis apporté à la fiducie, soit une avance d'un montant global de 790 690.80 €.

Enfin, le 1er décembre 2020, la société a démarré le processus d'équitzation de sa dette financière qui doit s'achever au plus tard le 31 décembre 2024. Le montant initial de la dette à équitzier s'élève 7.9 M€ ; répartis entre :

- 6,2 M€ de dette pour laquelle les actions nouvellement émises au résultat de l'équitzation seront revendues sur le marché par la Fiducie ;
- 1,7 M€ de dette à l'égard de RESTARTED INVESTMENT pour laquelle les actions nouvellement émises au résultat de l'équitzation seront conservées par RESTARTED INVESTMENT afin de reconstituer un actionnariat de référence, étant précisé que ces 1,7 M€ ne seront équitzés qu'après apurement total des 6,2 M€ précédemment cités.

Par ailleurs, afin d'optimiser les opérations d'équitzation, la société s'est également engagée à ne plus utiliser sa ligne de financement en OCEANE, à compter du 1er décembre 2020 et ce, jusqu'à la fin de la période d'équitzation des obligations et des autres dettes financières (CECA).

A la date de publication de ce rapport, le processus d'équitzation a permis d'apurer 4,5 M€ de dettes financières, renforçant d'autant les capitaux propres de la société à travers l'émission de 3 216 516 041 actions. Le reliquat de dette à équizer avant conversion de la dette Restarted Investment s'élève à 1,8 M€

Libellé	Valeurs
Dette à équizer	7 894 247,95 €
BSA E émis (*)	78 942 479 500
Dette équitzée	4 445 000,00 €
Nb de BSA exercés	3 216 516 041
Nb d'actions émises	3 216 516 041
Dette restant à équizer	3 449 247,95 €
Dette Restarted Investment (RI)	1 691 525,30 €
Dette restant à équizer hors dette RI	1 757 722,65 €

5.2 Renforcement de la relation EVIKE.COM / CYBERGUN

Face au succès du contrat majeur de distribution aux Etats-Unis avec la société EVIKE.COM signé en 2019, la société et son partenaire ont décidé de nouer une nouvelle alliance sur le marché européen.

Dans ce cadre, CYBERGUN se voit confier la distribution exclusive de la majorité de la gamme de produits d'EVIE.COM sur le marché européen. La société américaine a vu dans CYBERGUN un acteur de poids capable de mettre à disposition une parfaite connaissance des attentes des consommateurs et un puissant réseau de distribution direct (B2C) en France et indirect (B2B2C) dans toute l'Europe.

Cet accord stratégique permet de renforcer le catalogue produit de CYBERGUN avec de nouvelles références à travers plus d'une cinquantaine de licences exclusives, plus de 100 marques exclusives et une chaîne d'approvisionnement dédiée à plus de 500 marques distribuées par EVIKE.COM. Il s'agit d'une opportunité de générer un volume significatif de chiffre d'affaires additionnel sans charge supplémentaire dans la mesure où le réseau commercial est déjà en place.

5.3 Développement commercial du pôle militaire

Depuis la fin du mois de juin 2020, et conformément à la stratégie de diversification du groupe, le pôle militaire de CYBERGUN composé du département SPARTAN MLE et de son bureau d'étude R&D au sein de la filiale ARKANIA a poursuivi son processus de développement à travers :

- Enrichissement de l'offre commerciale**

La signature en octobre 2020, d'un accord de distribution sur le simulateur d'entraînement au tir S.P.E.C.T.R.E conçu et développé par un industriel français. Déjà très présent sur le marché de

l'entraînement des forces de défense et sécurité grâce à son offre unique de répliques d'armes sous licence, SPARTAN MLE a souhaité inclure ce simulateur d'entraînement dans sa nouvelle gamme « Simulation et entraînement au tir » et ainsi cibler le marché international de l'entraînement des forces militaires tout en conservant une présence sur celui des polices municipales ou nationales souvent confrontées au manque de moyens d'entraînement simples, performants mais accessibles financièrement.

- **Nouveau partenariat industriel avec la société RUAG Défense France**

En complément de cette percée dans le marché de la simulation, la société a également signé un contrat de sous-traitance avec RUAG Défense France (RDF), filiale française de RUAG Simulation & Training. Ayant remporté un appel d'offres pour livrer une quinzaine de simulateurs indoor d'entraînement au tir aux armes légères lancé par un pays européen membre de l'OTAN, RDF a en effet souhaité confier la réalisation des répliques d'armes pour ces simulateurs à CYBERGUN. Par cette marque de confiance, RDF reconnaît la fiabilité et la grande compétence de la société ARKANIA.

Ce contrat de sous-traitance, porté par SPARTAN MLE, est estimé à un montant aux alentours de 2 MEUR, porte sur la fabrication et la livraison d'environ 350 répliques d'armes légères et de mitrailleuses et de près de 400 accessoires associés et sera réalisé en deux ans.

En parallèle, CYBERGUN a noué une alliance avec un leader mondial dans le domaine de la défense dans le cadre d'une réponse commune à une consultation lancée par le Service des Armées d'un grand pays européen. Cet appel d'offres concerne un système d'instruction et d'entraînement au tir de combat. En cas de succès, CYBERGUN aurait la charge de la fourniture de répliques d'armes issues de son portefeuille de produits développés sous licence exclusive de marques ainsi que des accessoires. L'objectif est d'équiper environ soixante-dix systèmes sur plusieurs années.

- **Alliance avec un leader mondial de la défense pour répondre à un appel d'offres**

En parallèle, CYBERGUN a noué une alliance avec un leader mondial dans le domaine de la défense dans le cadre d'une réponse commune à une consultation lancée par le Service des Armées d'un grand pays européen. Cet appel d'offres concerne un système d'instruction et d'entraînement au tir de combat.

En cas de succès, CYBERGUN aurait la charge de la fourniture de répliques d'armes issues de son portefeuille de produits développés sous licence exclusive de marques ainsi que des accessoires. L'objectif est d'équiper environ soixante-dix systèmes sur plusieurs années.

- **Développement d'un produit révolutionnaire pour un grand manufacturier**

Depuis 2017, CYBERGUN travaille au développement d'un projet révolutionnaire avec l'un des principaux fabricants mondiaux d'armes. Il s'agissait, pour la cellule R&D du Groupe de créer un

nouveau système inédit sur le marché intégrant les technologies maîtrisées par CYBERGUN et les innovations principales du groupe.

Ce développement, qui a été financé intégralement par le partenaire, est désormais terminé et a été validé par le partenaire. CYBERGUN est désormais dans l'attente de l'accord final du partenaire pour lancer la fabrication qui serait confiée à ARKANIA.

En cas d'accord, CYBERGUN se verrait confier un contrat cadre de plusieurs millions d'euros par an sur une durée d'environ 10 ans.

5.4 Structuration de la relation VALANTUR / CYBERGUN

Dans la continuité de l'opération ARKANIA, CYBERGUN et le groupe VALANTUR ont renforcé leur relation à travers :

- Fin décembre 2020, l'acquisition commune d'un site de production afin de disposer d'une capacité de fabrication « made in France ». Ce site de production d'une superficie de plus de 10 000 m² devrait entrer en production d'ici à la fin du 1er semestre 2021 sur les différents projets de chacune des parties ;
- Début mars 2020, l'entrée de CYBERGUN SA au capital de VALANTUR pour environ 20% afin de progresser sur le développement des synergies entre les deux sociétés.